

Par e-mail : tp-secretariat@bakom.admin.ch

Berne, le 14 octobre 2025

Consultation : Révision partielle de l'ordonnance du 9 mars 2007 sur les services de télécommunication (OST)

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Le présent projet comprend des modifications aux ordonnances sur les services de télécommunication (OST) et sur les installations de télécommunication (OIT). L'un des objectifs visés est celui de permettre notamment aux personnes malentendantes d'accéder facilement et directement aux services d'appel d'urgence avec leur téléphone mobile. Cela passe en particulier par l'accès à la communication par texte en temps réel (Real Time Text, RTT) tel que le prévoient les futures normes harmonisées au niveau européen. En outre, une nouvelle catégorie des services d'aide et de conseil est introduite dans l'ordonnance sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications (ORAT), en plus des services d'urgence, ce qui permet d'édicter des exigences différentes pour chaque catégorie. Par ailleurs, un numéro court pour l'aide aux victimes vient s'ajouter aux numéros courts déjà existants dans la catégorie des services d'aide et de conseil.

Progrès nécessaires et bienvenus en particulier pour les personnes malentendantes et les victimes de violence domestique

De façon générale, Le Centre accueille de manière positive les modifications mises en consultation. Le Centre considère quatre points comme particulièrement importants, à savoir l'introduction des appels d'urgence par texte en temps réel, ainsi que la création d'un numéro de téléphone suisse dédié à l'aide aux victimes, la gratuité du service téléphonique d'aide aux adultes et finalement la priorité donnée aux appels d'urgence en cas de surcharge du réseau.

Le Centre salue l'introduction des appels d'urgence par texte en temps réel qui chargera les fournisseurs de créer les conditions techniques au niveau du réseau, afin que les services d'urgence puissent être utilisés aussi par d'autres moyens que la téléphonie vocale. C'est une avancée indispensable pour les personnes malentendantes et une modernisation nécessaire pour l'ensemble du système de secours. Le Centre estime que le système actuel n'est pas satisfaisant et présente des désavantages inacceptables pour les personnes malentendantes. En effet, la solution qui leur est offerte actuellement repose sur un relais qui rend les appels trop complexes et trop lents entraînant une perte de temps précieuse en situation d'urgence.

La révision d'ordonnances prévoit en outre la mise en place d'un numéro de téléphone suisse pour l'aide aux victimes. Aux yeux du Centre, c'est une mesure importante et précieuse qui facilitera l'accès à une aide rapide et directe. Ce numéro répond par ailleurs aux engagements pris par la Suisse dans le cadre de la convention d'Istanbul et de la feuille de route nationale contre la violence domestique. Bien que Le Centre aurait souhaité une introduction plus rapide de cette mesure, il se réjouit qu'un outil concret soit désormais disponible pour les personnes victimes de violence domestique.

S'agissant du service téléphonique d'aide aux adultes, l'OST prévoit actuellement une exception au principe de gratuité des appels aux services d'urgence. Cette exception crée une situation problématique, car la facturation qui en découle ne permet pas de garantir l'anonymat de la personne qui recourt à ce service. Il n'est en effet pas rare que la personne qui cherche de l'aide ne soit pas celle qui paie la facture. Ceci peut conduire à ce que la personne en détresse, consciente de ce risque, renonce à un appel salvateur. Le Centre estime que cette situation est problématique et salue par conséquent la suppression de la taxe facturée à l'utilisateur des appels au service d'aide aux adultes. Le Centre est convaincu qu'en rendant ce service gratuit, le Conseil fédéral fait un pas en avant précieux et supprime un obstacle important pour les demandes d'aides.

Finalement, Le Centre se félicite que la question de la priorité des appels d'urgence en cas de surcharge du réseau soit enfin abordée. L'absence actuelle de traitement prioritaire, combinée à la difficulté pour les centrales d'alarme d'identifier immédiatement ces appels au sens de l'article 20 LTC, peut générer des situations critiques. Le Centre salue donc l'introduction d'une obligation imposée aux fournisseurs de télécommunication de donner la priorité aux appels d'urgence.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Centre

Sig. Philipp Matthias Bregy
Président Le Centre Suisse

Sig. Blaise Fasel
Secrétaire général Le Centre Suisse



Sozialdemokratische Partei der Schweiz / Parti Socialiste Suisse

Zentralsekretariat / Secrétariat central

Theaterplatz 4, 3011 Bern

Postfach / Case postale, 3001 Bern

Tel. 031 329 69 69 / cecile.heim@spschweiz.ch

www.spschweiz.ch / www.pssuisse.ch

Bundesamt für Kommunikation
Zukunftstrasse 44
2501 Biel
tp-secretariat@bakom.admin.ch

Bern, 13. Oktober 2025

Änderung der Verordnung über Fernmeldedienste: Stellungnahme der SP Schweiz

Sehr geehrter Herr Bundesrat,
Sehr geehrte Damen und Herren,

Besten Dank für die Einladung zur Teilnahme an der obenstehenden Vernehmlassung.
Gerne unterbreiten wir Ihnen die folgende Stellungnahme.

Zentrales Element der vorliegenden Revision bildet die Einführung des Zugangs zu den Notdiensten von Polizei, Feuerwehr und Sanität über den Echtzeittext. Gehörlose Personen erhalten dadurch über den Mobilfunk einen direkten Zugang zu den Notdiensten. Für die Opferhilfe wird eine Kurznummer zur Verfügung gestellt. Es werden zudem historisch bedingte und nicht mehr zeitgemässe Vorgaben beseitigt und der Zugang zu den Notdiensten wird zukunftstauglich ausgestaltet.

Die SP Schweiz unterstützt die vorliegende Revision vorbehaltlos. Insbesondere begrüssen wir, den Ausbau der Zugänglichkeit der Notdienste sowie die Einführung einer Kurznummer für die Opferhilfe. Dies sind wichtige Fortschritte für die Demokratisierung der Infrastruktur und Dienste sowie für den Schutz von Gewaltopfer.

Wir danken für die Berücksichtigung unserer Anliegen.

Freundliche Grüsse,
SP Schweiz

Mattea Meyer
Co-Präsidentin

Cédric Wermuth
Co-Präsident

Cécile Heim
Politische Fachreferentin

Eidgenössisches Departement für
Umwelt, Verkehr, Energie und Kom-
munikation UVEK
3003 Bern

Elektronisch an:
tp-secretariat@bakom.admin.ch

Bern, 23. September 2025

Änderung der Verordnung über Fernmeldedienste

Antwort der Schweizerischen Volkspartei (SVP)

Sehr geehrte Damen und Herren

Die Vorlage soll insbesondere Menschen mit Hörbehinderungen einen barrierefreien Zugang zu Notrufen über mobile Endgeräte ermöglichen. Der Zugang erfolgt über Echtzeittext (Real Time Text, RTT) gemäss dem europäischen harmonisierten Standard. Zudem passt die Vorlage bestimmte Vorgaben an die technische Realität an. So erfolgt beispielsweise die Standortidentifikation heute nicht mehr anhand der Telefonnummer und der zum Anschluss gehörenden Adressangabe, sondern auf Basis von Standortdaten aus dem mobilen Endgerät (GPS-Daten) oder durch Übermittlung der Eingangskoordinaten des Gebäudes, von dem aus der Notruf im Festnetz abgesetzt wird. Die SVP hat die der Vorlage zugrunde liegenden Motionen unterstützt.

Die SVP befürwortet die Modernisierung des Notrufs. Als kritische Infrastruktur ist der Notruf sowohl für die Bevölkerung als auch für die Wirtschaft von zentraler Bedeutung. Daher besteht ein grosses öffentliches Interesse an einer möglichst hohen Verfügbarkeit des Notrufsystems als Telekommunikationsdienst, insbesondere im Hinblick auf eine drohende Strommangellage (vgl. S. 5 des Berichts).

Wir danken Ihnen für die Berücksichtigung unserer Stellungnahme und grüssen Sie freundlich.

SCHWEIZERISCHE VOLKSPARTEI

Der Parteipräsident

Der Generalsekretär



Marcel Dettling
Nationalrat



Henrique Schneider